

Négociations internationales – COP 18 : on Doha bien s'en contenter

La conférence de Doha (26 novembre – 8 décembre 2012) a permis au processus onusien de progresser à petits pas. En définissant les règles pour la seconde période d'engagement du protocole de Kyoto avec un durcissement possible des engagements des pays d'ici 2014, en clôturant les processus de négociations issus de la feuille de route de Bali et en mettant sur les rails la plateforme de Durban, la « passerelle climatique de Doha » a préparé le terrain à un accord en 2015. La question des financements intermédiaires d'ici 2020 n'a, en revanche, pas abouti à des décisions claires et fortes. Le chemin vers un accord en 2015 est donc encore long.

Arrière-plan : une conférence de transition

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) fête ses vingt ans. Signée en 1992, elle a permis à 192 pays de se retrouver pour négocier une coordination mondiale en matière de lutte contre le changement climatique. Chaque année, les pays signataires de la Convention se réunissent dans le cadre de la Conférence des Parties ou COP (*Conference of the Parties*) et de la CMP (*Conference and Meeting of the Parties to the Kyoto Protocol*) pour les pays signataires du protocole de Kyoto. La conférence de Doha (Qatar), 18^{ème} COP et 8^{ème} CMP, fait suite à la conférence de Durban (2011).

2012, une année à la charnière entre deux cycles de négociations

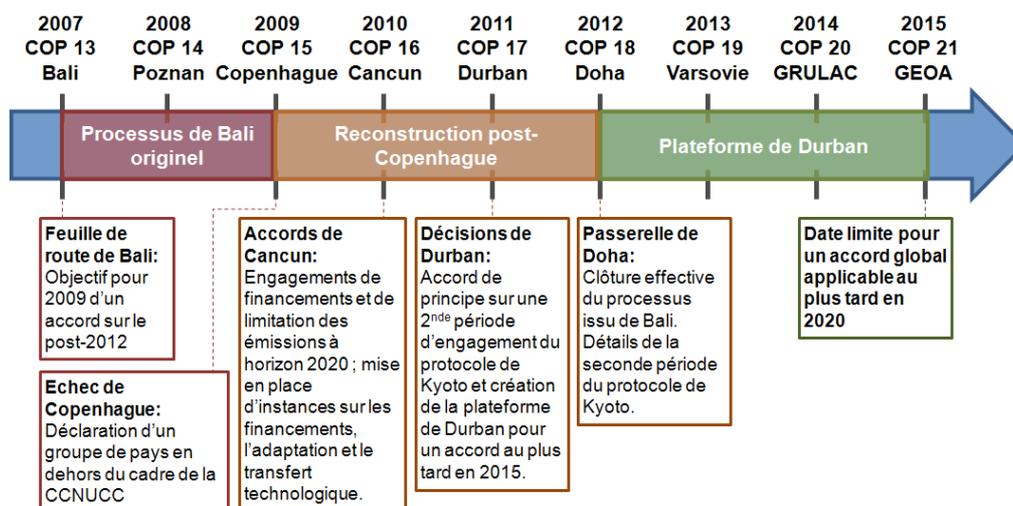
La conférence de Durban¹ a permis des avancées essentielles dans le processus de négociation. En permettant à la fois de mettre en place une deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto et de donner une direction pour l'action post-2020, elle traçait la voie à une sortie du processus initié à Bali en 2007. L'année 2012 et la conférence de Doha devaient ainsi permettre la transition entre la feuille de route de Bali et la plateforme de Durban.

Entre 2007 et 2015, trois cycles peuvent être identifiés (Figure 1) :

- **2007-2009** : processus de Bali « originel » devant aboutir à un accord pour le post-2012 à Copenhague en 2009 ;
- **2010-2012** : phase de reconstruction post-Copenhague des négociations et avancées notables pour remettre les négociations sur les rails d'un futur accord international ;
- **2013-2015** : processus de la « plateforme de Durban » : phase d'élaboration d'un accord applicable à partir de 2020.

¹ Pour plus de détails sur les décisions de Durban, voir le Point Climat n°10 « *Durban : un petit pas encourageant pour le climat... à l'horizon 2020* » (2011).

Figure 1 - Cycles des négociations internationales entre 2007 et 2015



Notes : GRULAC : Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes. GEOA : Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres.

Source : CDC Climat Recherche.

Le cycle 2010-2012 a été marqué par deux conférences importantes : Cancún (2010) et Durban (2011) qui ont permis des avancées substantielles notamment sur les questions de :

- financements : création du Fonds vert, engagement des pays développés à fournir 30 milliards de dollars entre 2010 et 2012 (*fast-start finance*) et à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 en direction des pays en développement ;
- engagements de principe des pays en développement : politiques d'atténuation (NAMA²), cibles de limitation des émissions et amélioration de la transparence ;
- limitation des émissions post-2012 et maintien des mécanismes existants : deuxième période du protocole de Kyoto et objectifs nationaux pour 2020.

Outre des avancées techniques, la conférence de Doha devait donc permettre de définir les règles pour la seconde période du protocole de Kyoto, de clôturer les processus de négociations issus de la feuille de route de Bali, de commencer à paver la route vers un accord en 2015 et de progresser sur les questions des financements post-2012 et du suivi des émissions.

Des signaux d'alarme grandissants et des initiatives limitées

Au niveau des négociations, l'année 2012 a permis d'avancer sur les questions d'agenda de la plateforme de Durban et d'échanger sur les positions des différents pays. Le conseil du Fonds vert a également tenu ses deux premières réunions. La fin d'année a été marquée par plusieurs de rapports – Banque mondiale et Programme des Nations unies pour l'environnement notamment – rappelant l'urgence d'augmenter les ambitions de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Les développements des outils économiques ont envoyé des signaux mitigés. Au niveau global, les prix des crédits Kyoto issus du mécanisme pour un développement propre et de la mise en œuvre conjointe ont chuté en dessous de 1€ la tonne de CO₂éq. – sans rebond attendu à moyen terme³ – tandis que le développement des marchés régionaux se poursuit. L'Australie et l'Union européenne ont ainsi annoncé la liaison entre leurs deux marchés⁴, la

² Nationally Appropriate Mitigation Actions.

³ Voir Bellassen, V., Stephan, N. et Leguet, B. (2012). *Y aura t-il un prix de marché pour les CER et ERU dans deux ans ?* Point Climat n°13. CDC Climat Recherche.

⁴ Sartor, O. et Stephan, N. (2012). *L'EU ETS se connecte à l'Australie : un renfort venu des antipodes.* Tendances Carbone n°72. CDC Climat Recherche.

Chine prévoit de mettre en place un marché du carbone national d'ici 2015, la Californie lancera son marché le 1^{er} janvier 2013 et la Corée du Sud a voté le sien pour une mise en application en 2015.

L'actu : la « passerelle climatique de Doha »⁵

La conférence de Doha a permis de répondre en partie aux attentes. Les interventions des ministres en fin de conférence ont notamment permis des arbitrages. Malgré des protestations de quelques pays – notamment la Russie –, la présidence qatarie de la COP 18 a décidé d'adopter les décisions au cours d'une journée de prolongation de la conférence car « elles reflètent la volonté des pays dans leur ensemble ». Au final, les résultats essentiels de la conférence sont :

- les détails de la seconde période du protocole de Kyoto avec les objectifs chiffrés de réduction et une possibilité de durcissement prévu pour 2014 ;
- la clôture des voies de négociations mises en place à Bali ;
- un plan de travail pour la plateforme de Durban en 2013.

La deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto aura bien lieu

A Doha, les pays se sont accordés sur les conditions techniques de la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto (ou *Second Commitment Period of the Kyoto Protocol*, KP-CP2) qui concerne la période 2013-2020.

Des engagements en ligne avec ce qui avait été proposé à Copenhague, mais à périmètre restreint

Après les défections du Canada, de la Russie et du Japon en 2011, la Nouvelle-Zélande a annoncé ne pas souhaiter s'engager dans une deuxième période du protocole de Kyoto. Au final, 37 pays (Tableau 1), représentant 14% des émissions mondiales⁶, se sont engagés à réduire leurs émissions par rapport à l'année de référence. A l'origine, le protocole de Kyoto aurait dû concerner 37% des émissions mondiales de 2008.

Les engagements pris pour la KP-CP2 sont généralement l'application des engagements volontaires pour 2020 pris à Copenhague en 2009. Une règle (article 7ter) a été ajoutée pour que les engagements pris par les pays ne résultent pas en une augmentation de leurs émissions actuelles. Ainsi, les quotas de deuxième période qui correspondraient à des émissions supplémentaires par rapport à la moyenne des émissions 2008-2010 doivent être annulés. Par conséquent, les engagements proposés par les pays tels qu'ils apparaissent dans les décisions de Doha ne correspondent pas aux objectifs réels que devront atteindre les pays (Tableau 1). *De facto*, cela revient à ce qu'il n'y ait pas d'« air chaud »⁷ issu de la KP-CP2. Cette règle pourrait remettre en cause la participation de certaines économies en transition (EET) à la KP-CP2.

Au final, hors-Ukraine, les émissions autorisées sur la deuxième période correspondent à une légère baisse des émissions actuelles. Néanmoins, certains pays – dont l'UE – ont évoqué la possibilité de revoir leur ambition à la hausse en cas d'accord international satisfaisant. Ils souhaitent ainsi garder cette possibilité en vue d'un éventuel accord mondial d'ici 2015. Les pays de l'annexe I participants à la KP-CP2 doivent revoir leur objectif d'ici avril 2014. Ils sont invités à revoir leur ambition à la hausse pour obtenir un objectif compris entre -25% et -40%. Un amendement facilitant cette révision a été ajouté.

⁵ *Doha Climate Gateway*.

⁶ Données pour l'année 2008 tous gaz à effet de serre du modèle EDGAR.

⁷ Les pays de l'ex-URSS ont vu leurs émissions de gaz à effet de serre fortement diminuer après 1990. Les émissions de l'année de référence sont donc plus élevées que les émissions actuelles. Ce surplus est appelé « air chaud » (*hot air*).

Tableau 1 - Les engagements des pays pour la seconde période du protocole de Kyoto

Pays	Emissions de l'année de référence (1990 pour la plupart des pays) (MtCO ₂ éq.)	Engagement KP-CP1 (2008-2012) par rapport à l'année de référence	Engagement KP-CP2 proposé par les pays par rapport à l'année de référence	Objectif KP-CP2 proposé par les pays par rapport aux émissions 2008-2010 ¹	Engagement KP-CP2 (2013-2020) par rapport à l'année de référence après article 7ter	Objectif KP-CP2 par rapport aux émissions 2008-2010 ¹ après article 7ter	Engagement KP-CP2 par rapport à l'année de référence après article 7ter et report du surplus	Objectif KP-CP2 par rapport aux émissions 2008-2010 ¹ après article 7ter et report du surplus
Australie	548	+ 8%	-0,5%	-5%	-0,5%	-5%	+ 2%	-3%
Bélarus ²	139		-12%	+ 37%	-36%	0%	-36%	0%
Croatie ³	31	-5%	-20%	-12%	-20%	-12%	-18%	-10%
Islande ³	3	+ 10%	-20%	-33%	-20%	-33%	-20%	-33%
Kazakhstan ²	360		-5%	+ 34%	-29%	0%	-29%	0%
Liechtenstein	0,2	-8%	-16%	-22%	-16%	-22%	-16%	-22%
Monaco	0,1	-6%	-22%	-8%	-22%	-8%	-16%	-1%
Norvège	50	+ 1%	-16%	-19%	-16%	-19%	-16%	-19%
Suisse	53	-8%	-15,8%	-16%	-15,8%	-16%	-15,8%	-16%
UE-27 ⁴	5 772	-7,9%	-20%	-2%	-20%	-2%	-20%	-2%
Ukraine	921	0%	-24%	+ 81%	-58%	0%	-22%	+ 87%
TOTAL	7 878	-6%	-18%	+ 5%	-24%	-2%	-19%	+ 4%
TOTAL hors EET⁵	6 457	-6%	-18%	-2%	-18%	-2%	-18%	-2%

Notes :

Le calcul du report du surplus est basé sur les émissions 2008-2010. Les pourcentages des deux dernières colonnes pour l'Ukraine ne sont valables que si l'Ukraine revoit son objectif d'émissions pour le faire correspondre aux niveaux des émissions 2008-2010.

¹ Un pourcentage positif signifie que les émissions annuelles moyennes de la période 2008-2010 (dont crédits et débits au titre de l'UTCF) sont supérieures aux émissions autorisées dans le cadre de la KP-CP2. L'année 2010 est la dernière pour laquelle les données ont été validées dans le cadre de la CCNUCC.

² Les amendements intégrant le Bélarus et le Kazakhstan pour la KP-CP1 n'ont pas été ratifiés jusqu'à présent.

³ La Croatie et l'Islande souhaitent remplir leur engagement conjointement avec l'UE en application de l'article 4 du protocole de Kyoto.

⁴ Les pays de l'UE-27 ont des engagements différenciés pour la KP-CP1. Les données fournies agrègent donc celles des pays concernés. Selon le Paquet Energie-Climat européen, les pays ne sont pas autorisés à utiliser leur surplus d'UQA pour 2013-2020.

⁵ EET : Economies en transition. Ici, seuls les pays non-européens sont compris : le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine.

Sources : CCNUCC et CDC Climat Recherche.

Le problème de l'« air chaud » traité, l'intégrité environnementale sort renforcée

En dehors des engagements pour la KP-CP2, trois autres thèmes principaux ont été abordés :

- une architecture légale permettant une application à partir du 1^{er} janvier 2013 ;
- l'utilisation des crédits issus des mécanismes de projet⁸ par les pays ne s'engageant pas dans la KP-CP2 ;
- les limitations d'utilisation des surplus de quotas (unités de quantité attribuée ou UQA) issus de la KP-CP1.

Au cours de la COP 18, l'attention s'est particulièrement portée sur le troisième point puisque la question ne faisait pas consensus même au sein de l'Europe. La Pologne, notamment, militait pour un report du surplus de quotas de la KP-CP1 à la KP-CP2 (IISD, 2012).

Au final, les pays sont autorisés à transférer le surplus d'UQA issus de la KP-CP1 vers un compte spécial : la *previous period surplus reserve* (PPSR). Les surplus d'URE et URCE issus de la KP-CP1 peuvent également être transférés dans la PPSR dans la limite de 2,5% du montant d'UQA obtenus par le pays pour la KP-CP1. Ces crédits et quotas peuvent alors être utilisés pour la conformité du pays au cours de la KP-CP2, mais pas au-delà. Il peut également y avoir des transferts entre PPSR de deux pays dans la limite de 2% du montant d'UQA obtenus par le pays acheteur pour la KP-CP1.

⁸ Principalement les unités certifiées de réduction des émissions (URCE) issues du mécanisme pour un développement propre et les unités de réduction des émissions (URE) issues de la mise en œuvre conjointe.

Si les pays favorables au maintien du surplus semblent avoir obtenu gain de cause, la portée est en réalité symbolique. Le paquet Energie-Climat européen ne prévoit pas le report d'UQA de première période pour les objectifs 2020. Un pays européen excédentaire en KP-CP1 a donc deux options pour valoriser son surplus : revendre les UQA à des pays non-européens ou les transformer en crédits carbone (URE) grâce à la mise en œuvre conjointe. Dans les deux cas, les débouchés paraissent extrêmement faibles. De plus, l'Australie, l'UE, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège et la Suisse ont annoncé qu'ils n'achèteraient pas d'UQA pour leur conformité. Seule l'Ukraine pourrait effectivement et massivement utiliser son surplus de KP-CP1 pour la KP-CP2 puisque son objectif final est de ne pas augmenter ses émissions par rapport à la moyenne 2008-2010 (Tableau 1).

Au final, la victoire des pays favorables au report du surplus est contrebalancée par divers mesures dont l'article 7ter (voir ci-dessus). Si pour l'instant, ce report n'est autorisé que pour la KP-CP2, cette question pourrait néanmoins réapparaître d'ici 2015 dans le cadre de l'accord global devant mettre en place le successeur du protocole de Kyoto.

L'accès aux mécanismes de projet restreint pour la deuxième période

Sur les autres points, il a finalement été décidé que les pays de l'annexe I n'ayant pas d'engagement au titre de la KP-CP2 ne pouvaient transférer ou acheter des quotas et crédits carbone éligible pour cette période. Pour ce qui est des crédits, cette disposition a une portée limitée dans la mesure où il est possible depuis septembre 2012 d'annuler directement des URCE sans passer par le registre d'un pays de l'annexe B. Ces pays devraient également pouvoir acquérir des URCE en finançant directement des projets MDP.

Les modifications apportées au protocole de Kyoto nécessitent une ratification par trois-quarts des pays signataires. En attendant que les processus de ratifications nationaux soient terminés, les pays vont appliquer les amendements en question. Dans la pratique, cela devrait permettre aux engagements de la KP-CP2 de démarrer effectivement au 1^{er} janvier 2013.

En pleine zone de turbulence, le processus d'amélioration des mécanismes de projet continue

A Doha, la continuation des mécanismes de projet, implicitement acquise à Durban, a été confirmée. Leurs processus d'amélioration ont également été prolongés. Néanmoins, la question de la demande de crédits – qui n'est que marginalement du ressort de la CCNUCC – n'est pas résolue. Jusqu'à présent, celle-ci était assurée principalement par le système européen d'échange de quotas. Cependant, ce dernier sera bientôt saturé⁹, les deux mécanismes de projets ayant déjà permis l'émission de plus d'un milliard et demi de crédits carbone. La création de nouveaux marchés locaux du carbone ainsi que l'engagement de plusieurs pays à ne pas acheter d'UQA dans le cadre du protocole de Kyoto pourrait néanmoins permettre d'augmenter marginalement cette demande.

Mécanisme pour un développement propre (MDP)

Au cours de l'année 2012, des recommandations sur la réforme du MDP ont été formulées par un groupe de haut niveau, le *CDM Policy Dialogue*¹⁰. La conférence de Doha a décidé que le conseil exécutif du MDP devrait prendre en compte ces recommandations dans le cadre de la revue du mécanisme prévue en 2013 par les accords de Marrakech.

Le mandat du conseil exécutif du MDP est prolongé. Il devra notamment se porter sur la mise en place de cadres volontaires d'objectifs de développement durable remplis par les projets ainsi que la poursuite des améliorations engagées sur les méthodologies de suivi et de démonstration de l'additionnalité. Des centres régionaux devraient être mis en place par

⁹ Voir note de bas de page n°3 p. 2.

¹⁰ Voir Shishlov, I. et Bellassen, V. (2012). *Dialogue politique sur le MDP : un « traitement » classique associé à de nouvelles « prescriptions »*. Point climat n°20. CDC Climat Recherche.

le secrétariat de la CCNUCC afin de former et développer les projets MDP dans l'ensemble des pays en développement.

Mise en œuvre conjointe (MOC)

La réforme de la MOC est d'ores et déjà beaucoup plus cadrée : fusion des deux voies avec une supervision onusienne des scénarios de référence, du suivi et de la notification des réductions d'émissions, mise en place d'une procédure d'appel des décisions, et alignement des procédures d'accréditation des auditeurs entre MDP et MOC. Le SBI doit également œuvrer à une procédure de délivrance transitoire d'URE. Sans procédure transitoire, les premières URE de deuxième période ne pourront pas être délivrées avant début 2016, date vraisemblable de réception des UQA de KP-CP2 par les Etats. Enfin, une taxe de 2 % est instaurée sur la délivrance d'URE – ainsi que sur le transfert d'UQA et d'UA¹¹ – au profit du Fonds d'adaptation.

Accès éventuel à de nouveaux mécanismes

La modification du protocole de Kyoto offre également la possibilité aux pays d'assurer leur conformité à l'aide des potentiels nouveaux mécanismes qui seraient reconnus par la CCNUCC d'ici à 2020. Cela ouvre notamment la voie à une demande de conformité pour des crédits REDD+¹². Le suivi de la mise en place des amendements sera suivi par le SBI¹³.

Financements internationaux : de faibles avancées et peu de clarté

Le comité permanent sur les financements est chargé de mettre en place un forum sur les financements climatiques et d'effectuer la cinquième revue du mécanisme de financement. Il devra également fournir son premier rapport biennal chargé de faire le point sur les flux de financements internationaux et les manières de les comptabiliser.

Absence d'engagements chiffrés pour les financements post-2012

Afin de prolonger les engagements pris à Copenhague et Cancún, les pays en développement souhaitent que les pays développés fournissent également des engagements chiffrés pour la période 2013-2015 afin de préparer l'échéance de 2020. La passerelle de Doha ne contient finalement pas d'engagement chiffré supplémentaire mais demande aux pays développés de détailler leur stratégie pour atteindre les 100 milliards de dollars par an d'ici la prochaine COP, en 2013 et de fournir au minimum autant de financements que pendant le *fast-start finance*.

Un programme chargé pour le Fonds vert

La décision d'installer le secrétariat du Fonds vert pour le climat à Songdo, Incheon City en Corée du Sud a été validée. La Corée du Sud, volontaire sur ses politiques climatiques et source de financements internationaux, est considérée comme une passerelle entre pays développés et pays en développement.

Les programmes de travail pour 2013 du conseil du Fonds vert ainsi que sur les dispositions le liant à la COP ont également été adoptés. Ils doivent permettre de rendre le Fonds opérationnel le plus rapidement possible mais devra notamment répondre à la problématique – encore non résolue – de son modèle économique. Les pays développés sont ainsi appelés à prendre des engagements de capitalisation du Fonds.

¹¹ Unité d'absorption

¹² Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière et augmentation des stocks de carbone forestiers.

¹³ Le rôle du SBI (*Subsidiary Body for Implementation*) est d'assister la CCNUCC sur les questions relevant de l'application des mesures prises.

La marche vers l'accord de 2015 s'organise lentement mais sûrement

La conférence de Durban avait décidé que les mandats du groupe de discussions¹⁴ issu de la feuille de route de Bali devaient se terminer à Doha et que les négociations politiques se mèneraient ensuite exclusivement dans le cadre de l'ADP¹⁵.

Les organes subsidiaires prennent en charge plusieurs sujets issus de l'AWG-LCA

La fin du mandat de l'AWG-LCA s'est révélée complexe. Diverses oppositions entre pays développés et pays en développement sur la détermination des sujets suffisamment traités ou nécessitant un travail supplémentaire ont rythmé les négociations tout au long de l'année 2012. Les questions techniques de la plupart des sujets traités dans l'AWG-LCA ont été redirigées vers les organes subsidiaires, le SBI et le SBSTA¹⁶ (Tableau 2). Les négociations politiques sur l'atténuation, l'adaptation, les financements, le développement et le transfert de technologie, le renforcement de capacités ainsi que la transparence des actions et des soutiens seront traitées dans le cadre de la plateforme de Durban.

Tableau 2 - Répartition des principaux sujets techniques issus de l'AWG-LCA parmi les entités

Sujet	Entité	Dates
Clarification des engagements de réduction des émissions des pays développés	SBSTA	2013-2014
Limitation des émissions dans les pays en développements (NAMA)	SBI	2013-2014
Gestion de la forêt dans les pays en développement		
Financements basés sur les résultats	SBSTA	2013
Dispositifs de soutiens aux actions (financement et soutiens techniques et technologiques)	SBI-SBSTA	A partir de 2013
Approches non basées sur les marchés	SBSTA	2013
Bénéfices non climatiques	SBSTA	2013
Rédaction d'un cadre sur les approches diverses des pays	SBSTA	2013
Approches non fondés sur les marchés	SBSTA	2013
Elaboration des modalités et procédures du nouveau mécanisme de	SBSTA	2013
Conséquences économiques et sociales des mesures de riposte	SBI-SBSTA	Continuation
Adaptation	SBI-SBSTA et comité de l'adaptation	Continuation
Développement et transfert de technologie	Comité exécutif de la technologie, Centre et Réseau des technologies climatiques	A partir de 2013
Financements		
Engagements financiers des pays développés et financements de long terme	Comité permanent sur les financements	A partir de 2013
Avancement du fonds vert pour le Climat	Conseil du Fonds vert	2013
Renforcement des capacités	SBI	Continuation
Revue de la convention	SBI-SBSTA	2013-2015

Source : CCNUCC et CDC Climat Recherche.

La mise en place des décisions des années précédentes a également abouti à des précisions sur les informations que doivent fournir les pays développés et pays en développement au sujet de leurs émissions et de leurs actions. Néanmoins, aucune nouvelle décision n'a été prise pour préciser notamment les modalités de revue des inventaires nationaux des pays en développement et des niveaux de référence dans le cadre REDD+. Le registre recensant les politiques d'atténuation des pays en développement (NAMA) a officiellement été mis en place et a recueilli d'ores et déjà les soumissions de plusieurs pays.

La COP 18 a également permis de décider la structure du « centre et réseau des technologies climatiques ». Il s'agira d'une structure décentralisée menée par plusieurs

¹⁴ AWG-LCA : *Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action*.

¹⁵ *Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action*.

¹⁶ Le rôle du SBSTA (*Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice*) est d'assister la CCNUCC sur les questions scientifiques, technologiques et méthodologiques.

organisations coordonnées par le programme des Nations unies pour l'environnement. Il s'agit donc d'un réseau de réseaux régionaux. L'objectif de cette structure est à la fois de comprendre les besoins mais également de développer les outils pour le développement et le transfert de technologies climatiques.

La plateforme de Durban a du mal à mettre en place des étapes d'avancement

Les processus de négociation issus de la feuille de route de Bali étant clos, la plateforme de Durban (ADP) devient la voie de négociation principale. Au cours de l'année 2012, elle a été divisée en deux sous-groupes de travail chargés respectivement du développement d'un nouvel instrument et du rehaussement du niveau d'ambition de réduction des émissions.

Jusqu'à présent, les discussions ont simplement permis aux pays d'exprimer leurs positions. Des oppositions sont notamment apparues sur l'interprétation des termes « au titre de la Convention » et « applicable à toutes les Parties » présents dans les décisions de Durban. Le principe de « responsabilités communes mais différenciées, [de] capacités respectives et [de] situation sociale et économique » présent dans la CCNUCC a également été au centre des débats puisque certains jugent que son interprétation doit évoluer avec le temps alors que d'autres pays militent pour conserver la distinction Annexe I/Non-Annexe I.

Un programme de travail a été établi pour 2013. L'ADP doit aboutir à une première version du texte final à négocier d'ici fin 2014 et une version plus avancée d'ici mi-2015. Il n'y a pas de précisions sur les livrables attendus d'ici là, notamment pour la COP 19. Ce calendrier donnerait un rôle important au 5^e rapport du GIEC prévu entre fin 2013 et fin 2014.

Sujets émergents : une avancée politique sur les « pertes et dommages »

Les pays souhaitent également aborder le cas des « pertes et dommages » résiduels produits par le changement climatique dans les pays en développement. L'idée sous-jacente est que ces impacts résultent d'un échec dans la lutte contre le changement climatique. Un travail important sur la gestion du risque climatique est également prévu.

Un programme de travail avait été décidé à Durban sur ces questions. Celui-ci est prolongé et pourrait désormais aboutir à la mise en place d'un mécanisme international devant être décidé au cours de la COP19. Le SBI est chargé de continuer le programme de travail. Si pour les pays en développement, cette décision manque d'avancées concrètes, elle ouvre la voie à un mécanisme international.

Conclusion : des négociations qui avancent sous le spectre de Copenhague

Au final, la conférence de Doha a joué son rôle de passerelle entre les processus issus de Bali et celui initié à Durban en 2011. Le fossé entre la lenteur actuelle du processus onusien et l'urgence perçue par de nombreux participants persiste néanmoins. Le choix du pays d'accueil dont l'économie énergivore est basée sur des ressources fossiles, a participé à cette impression de déconnexion entre le processus de négociation et son objet, à savoir l'urgence climatique.

A Durban, en 2011, les pays ont décidé que la prochaine grande échéance pour le climat était 2015, après le 5^e rapport du GIEC et la revue de la Convention. Ce futur accord a été présenté comme un moyen de rééquilibrer les engagements entre les différents groupes de pays. A ce titre, au stade actuel des négociations, voir un groupe de pays promettre unilatéralement des efforts concrets sans contrepartie paraît difficilement concevable. Le rythme des négociations ne présageait donc pas de décisions politiques fortes, notamment sur l'ambition, pour cette année. Cela explique largement l'absence d'engagement concret dans les décisions de Doha. L'objectif est de préparer le terrain au prochain accord international. Cela pourrait être également le cas pour les deux prochaines conférences. Elles pourraient ainsi permettre de mieux définir les attentes pour la conférence de 2015.

En attendant 2015 et 2020, les processus existants continuent et peuvent servir de base pour la définition des nouveaux mécanismes. L'expérience accumulée sur la mesure,

notification et vérification des données et engagements est ainsi précieuse et devra participer à l'amélioration de la transparence. Pour 2013, le programme des négociations internationales est déjà chargé puisqu'il contient notamment une revue du mécanisme pour un développement propre et l'élaboration d'arrangements institutionnels sur les pertes et dommages. Néanmoins, un rythme perçu comme lent au niveau international ne traduit pas pour autant une inactivité au niveau national. Prochaine étape : la 19^{ème} conférence des parties à Varsovie (Pologne) en novembre 2013.

Pour en savoir plus...

- Décisions de la CMP 8 sur le protocole de Kyoto (2012) :
 - *Guidance relating to joint implementation*
http://unfccc.int/files/meetings/doha_nov_2012/decisions/application/pdf/cmp8_ji.pdf
 - *Résultats des travaux du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto*
<http://unfccc.int/resource/docs/2012/cmp8/fre/109f.pdf>
 - *Guidance relating to the clean development mechanism*
http://unfccc.int/files/meetings/doha_nov_2012/decisions/application/pdf/cmp8_cdm_v1.pdf
- Autres décisions de la COP 18 (2012) :
 - *Advancing the Durban Platform*
http://unfccc.int/files/meetings/doha_nov_2012/decisions/application/pdf/cop_advanc_durban.pdf
 - *Agreed outcome pursuant to the Bali Action Plan*
http://unfccc.int/files/meetings/doha_nov_2012/decisions/application/pdf/cop18_agreed_outcome.pdf
 - *Approaches to address loss and damage associated with climate change impacts in developing countries that are particularly vulnerable to the adverse effects of climate change to enhance adaptive capacity*
http://unfccc.int/files/meetings/doha_nov_2012/decisions/application/pdf/cmp8_lossanddamage.pdf
 - *Toutes les décisions*
<http://unfccc.int/2860.php#decisions>
- Autres documents :
 - IISD Reporting Services (2012). *Doha Climate Change Conference – COP18/CMP8*
<http://www.iisd.ca/climate/cop18/enb/>
 - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et CDC Climat Recherche (2012). *Repères – Chiffres clés du climat France et Monde – Edition 2013*.
<http://www.cdclimat.com/Reperes-Chiffres-cles-du-climat-France-et-Monde-Edition-2013.html?lang=fr>
 - Morel, R., Bellassen, V., Deheza, M., Delbosq, A. et Leguet, B. (2011). *Durban : un petit pas encourageant pour le climat... à l'horizon 2020*. Point climat n°10. CDC Climat Recherche
<http://www.cdclimat.com/Point-Climat-no10-Durban-un-petit-pas-encourageant-pour-le-climat-en-2020.html?lang=fr>

Directeur de publication : Benoît Leguet

Pour recevoir des actualités sur nos publications, envoyez vos coordonnées à recherche@cdclimat.com

Contact presse : Maria Scolan – 01 58 50 32 48 – maria.scolan@cdclimat.com

Avertissement

Les publications de CDC Climat Recherche sont intégralement financées par l'établissement public « Caisse des Dépôts ». CDC Climat ne participe pas au financement de ces travaux. La Caisse des Dépôts n'est en aucun cas responsable de la teneur des publications.

Cette publication ne constitue pas une analyse financière au sens de la réglementation. La diffusion de ce document ne constitue ni (i) la fourniture d'un conseil de quelque nature que ce soit, ni (ii) la prestation d'un service d'investissement ni (iii) une offre visant à la réalisation d'un quelconque investissement. Les marchés et actifs objets des analyses contenues dans ce document présentent des risques spécifiques. Les destinataires de ce document sont invités à requérir les conseils (notamment financiers, juridiques et/ou fiscaux) utiles avant toute décision d'investissement sur lesdits marchés.

Les travaux objets de la présente publication ont été réalisés à titre indépendant par l'équipe de CDC Climat Recherche. Des mesures organisationnelles en place au sein de CDC Climat renforcent l'indépendance matérielle de cette équipe. Cette publication reflète donc les seules opinions de l'équipe CDC Climat Recherche, à l'exclusion des équipes opérationnelles ou filiales de CDC Climat. Les conclusions de ces travaux ne lient d'aucune manière l'action des équipes opérationnelles ou filiales de CDC Climat.